



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} avril 2025

Présents : M. Yves PERRET – Mme Marie-Christine CUTURIER – M. Jérémy GROSBOT – M. Guillaume GEOFFRAY – Mme Amandine MOREAU – M. Alexandre BARBARET – M. Anthony CHAMPELEY – Mme Jacqueline PIPERINI

Absents excusés : M. Denis JUILLARD

Absents :

Secrétaire de séance : Jérémy GROSBOT

Ouverture de la séance à 20h10

1. Approbation du procès-verbal.

Approbation du procès-verbal du 28/01/2025.

2. Compte administratif 2024 – budget annexe « eau et assainissement »

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe « eau et assainissement »

M. Alexandre BARBARET, 1^{er} Adjoint aux Finances, explicite le détail du Compte Administratif de l'exercice 2024 du Budget Annexe « eau et assainissement » dressé par le Maire, chapitre par chapitre et fonction par fonction. M. Alexandre BARBARET est désigné en qualité de Président de Séance.

Pour l'approbation du Compte Administratif du Budget Principal, M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2024 du budget annexe « eau et assainissement » se présente ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	64 043,66 €	114 238,00 €
Recettes	67 087,59 €	101 827,14€
Résultat de l'exercice	3 043,93 €	-12 410,86 €
Résultats antérieurs reportés	111 249,60 €	180 354,17 €
Résultats cumulés de clôture	114 293,53 €	167 943,31 €

Après un vote à bulletin secret, le conseil accepte à 6 voix pour et une abstention le compte administratif présenté ci-dessus.

3. Approbation du compte de gestion 2024 – budget annexe « eau et assainissement »

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion est un document établi par le Comptable Public de la trésorerie de Pont d'Ain qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires (dépenses et recettes) selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut ainsi constater la stricte concordance des deux documents.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après un vote à bulletin secret, le conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion et autorise le Maire à signer celui-ci.



4. Affectation du résultat 2024 – budget annexe eau et assainissement

Le Compte Administratif 2024 du budget annexe « eau et assainissement », arrêté par le Conseil Municipal, fait apparaître des excédents de clôture de 114 293,53 € en investissement et de 167 943,31 € en fonctionnement.

Après un vote à bulletin secret, le conseil approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat du budget annexe eau et assainissement.

5. Compte administratif 2024 – budget principal

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 du Budget Principal.

M. Alexandre BARBARET, 1^{er} Adjoint aux Finances, explicite le détail du Compte Administratif de l'exercice 2024 du Budget Principal, dressé par le Maire, chapitre par chapitre et fonction par fonction. M. Alexandre BARBARET est désigné en qualité de Président de Séance.

Pour l'approbation du Compte Administratif du Budget Principal, M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2024 du Budget Principal se présente ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	12 427,62 €	133 870,66 €
Recettes	254 912,38 €	202 032,11 €
Résultat de l'exercice	242 484,76 €	68 161,45 €
Résultats antérieurs reportés	212 897,35 €	389 685,11 €
Résultats cumulés de clôture	455 382,11 €	457 846,56 €

Après un vote à bulletin secret, le conseil accepte à l'unanimité, le compte administratif présenté ci-dessus.

6. Approbation du compte de gestion 2024 – budget principal

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion est un document établi par le Comptable Public de la trésorerie de Pont d'Ain qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires (dépenses et recettes) selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut ainsi constater la stricte concordance des deux documents.

Après s'est fait présenter le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après un vote à bulletin secret, le conseil approuve à l'unanimité, le compte de gestion et autorise le Maire à signer celui-ci.

7. Affectation du résultat 2024 – budget principal

Le Compte Administratif 2024 du budget principal, arrêté par le Conseil Municipal, fait apparaître des excédents cumulés de clôture de + 455 382,11 € en investissement et de + 457 846,56 € en fonctionnement.

Après un vote à bulletin secret, le conseil approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat du budget principal.

8. Attribution de subventions 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les subventions que la commune a versé en 2024 à savoir :



- 240,00 € pour le sou des écoles de Poncin (20 € par élèves pour 12 élèves)
- 350 € pour l'amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Challes la Montagne
- 250 € pour la nouvelle association de chasse de Challes la Montagne
- 152,00 € pour l'école de Poncin destiné au financement d'un voyage scolaire de deux élèves Chaleins,
- 350 € pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Poncin
- 150 € au PEP 01
- 1008,00 € en réserve pour une demande à venir,

Celle-ci évoque qu'avant l'approbation du budget primitif, il est demandé au conseil de statuer sur les montants et les associations choisies. Plusieurs demandes ont été reçues en mairie.

Madame Marie-Christine CUTURIER demande si des demandes de subvention venant des classes a eu lieu cette année. Il a été répondu qu'aucun dossier n'avait été reçu en mairie. Compte tenu de cette variante, le conseil décide de donner un peu plus au sou des écoles cette année.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à bulletin secret et à l'unanimité,

- **Attribue** pour l'année 2025, les subventions suivantes :
 - 350,00 € pour le sou des écoles de Poncin (25 € par élèves pour 14 élèves)
 - 50 € pour le lycée Etienne GAUTIER de PRESSIN
 - 50 € pour le lycée CFA de PERONNAS
 - 150 € au PEP 01
 - 350 € pour les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Poncin
 - 200 € pour chacune des associations du village (Calas la Montagne, la boule de Challes, l'amicale des anciens sapeurs-pompiers de Challes la Montagne, la société de chasse, l'amicale de chasse des propriétaires de Challes la Montagne) sous réserve de l'obtention d'un bilan financier et d'un bilan d'activité.
 - 350 € pour l'association Calas la Montagne pour les frais de Challes s'anime.
 - 250 € pour l'association le Cocon.

9. Budget primitif 2025 – budget annexe « eau et assainissement »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 du budget annexe « Eau et Assainissement » :

Dépenses de fonctionnement :

N° de Chapitre	Nature des dépenses de fonctionnement	En valeur (€)
011	Charge à caractère général - entretien	56 850,00
65	Charge de gestion courante	6 000,00
66	Charges financières (intérêts emprunts)	4 545,65
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
042	Opération d'ordre de section à section	63 306,00
014	Atténuation de produits	6 500,00
022	Dépenses imprévues	2 000,00
023	Virement à la section d'investissement	119 197,66
	Total des dépenses de fonctionnement	259 399,31



Recettes de fonctionnement :

N° de Chapitre	Nature des recettes de fonctionnement	En valeur (€)
70	Produits des services et domaine	52 300,00
042	Opération d'ordre de section à section	39 156,00
002	Excédents antérieur reporté	167 943,31
	Total des recettes de fonctionnement	259 399,31

Dépenses d'investissement :

N° de Chapitre	Nature des dépenses d'investissement	En valeur (€)	Restes à réalisées (€)
16	Remboursement d'emprunt et dettes assimilées	20 062,37	
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00	
21	Immobilisations corporelles	187 880,08	
23	Immobilisations en cours	5 000,00	
040	Opération d'ordre de section à section	39 156,00	
020	Dépenses imprévues	5 000,00	
	Sous total des dépenses d'investissement	297 098,45	
	Total des dépenses d'investissement	297 098,45	

Recettes d'investissement :

N° de Chapitre	Nature des recettes d'investissement	En valeur (€)	Restes à réalisées (€)
001	Excédents antérieur reporté	114 293,53	
10	Dotations fond divers réserves	301,26	
13	Subvention d'investissement	0,00	
040	Opération d'ordre de section à section	63 306,00	
021	Virement du fonctionnement à l'investissement	119 197,66	
	Sous total des recettes d'investissement	297 098,45	
	Total des recettes d'investissement	297 098,45	

Avec la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2024, le budget primitif 2025 est présenté à l'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 259 399,31 € et à l'équilibre en section d'investissement à hauteur de 297 098,45 €.

Après un vote à bulletin secret, le conseil approuve à l'unanimité, le budget primitif du budget annexe eau et assainissement

10. Approbation du budget primitif 2025 – budget principal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 du budget principal.



Dépenses de fonctionnement :

N° de Chapitre	Nature des dépenses de fonctionnement	En valeur (€)
011	Charge à caractère général - entretien	151 550,00
012	Charge de personnel	31 183,43
65	Charge de gestion courante	72 569,71
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
042	Opération d'ordre de section à section	1 091,00
014	Atténuation de produits	1 100,00
023	Virement à la section d'investissement	329 097,11
	Total des dépenses de fonctionnement	587 591,25

Recettes de fonctionnement :

N° de Chapitre	Nature des recettes de fonctionnement	En valeur (€)
70	Produits des services et domaine	1 780,00
73	Impôts et taxes	60 000,00
74	Dotations et subventions perçues	52 864,69
75	Produits de gestion courante	15 000,00
77	Produits exceptionnelles	0,00
002	Excédents antérieur reporté	457 846,56
	Total des recettes de fonctionnement	587 591,25

Dépenses d'investissement :

N° de Chapitre	Nature des dépenses d'investissement	En valeur (€)	Restes à réalisées (€)
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00	
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00	
204	Subvention d'équipement	100 000,00	
21	Immobilisations corporelles	697 246,06	
	Sous total des dépenses d'investissement	838 746,06	
	Total des dépenses d'investissement	838 746,06	

Recettes d'investissement :

N° de Chapitre	Nature des recettes d'investissement	En valeur (€)	Restes à réalisées (€)
001	Excédents antérieur reporté	455 382,11	
10	Dotation fond divers réserves	5 543,84	
13	Subvention d'investissement	46 132,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00	
040	Opération d'ordre de section à section	1 091,00	
021	Virement du fonctionnement à l'investissement	329 097,11	
	Sous total des recettes d'investissement	838 746,06	
	Total des recettes d'investissement	838 746,06	



Avec la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'exercice 2024, le budget primitif 2025 est présenté à l'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 587 591,25 € et à l'équilibre en section d'investissement à hauteur de 838 746,06 €.

Des questions ont été posées et des réponses ont été apportées.

Après un vote à bulletin secret, le conseil approuve à l'unanimité, le budget primitif du budget principal.

11. Vote des taxes 2025 – fiscalité directe locale

Il est rappelé à l'Assemblée que, conformément au Code Général des Impôts, il revient au Conseil Municipal de déterminer les taux d'imposition relatifs aux taxes directes locales.

Cette année, il y a lieu de délibérer en plus des taxes foncière bâti et non bâti, sur la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Les taux d'imposition envoyés par la DGFIP sont présentés comme suit :

- | | |
|------------------------------|---------|
| - Taxe foncière (bâti) : | 25,52 % |
| - Taxe foncière (non bâti) : | 44,10 % |
| - Taxe d'habitation : | 14,70 % |

Considérant que la Commune entend poursuivre ses opérations d'équipement sans augmenter la pression fiscale, M. le Maire propose au Conseil de **maintenir en 2025 les taux d'imposition ci-dessus**.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à bulletin secret, et à l'unanimité, décide de maintenir les taux existants.

12. Devis aire de jeux pour enfants

Monsieur Alexandra BARBARET, 1^{er} adjoint présente conjointement avec Madame Amandine MOREAU deux devis de la société PLEIN BOIS concernant l'installation d'une aire de jeux à proximité de la salle des fêtes. Un choix peut se faire entre deux gammes : la gamme wooden pour des jeux en bois, et la gamme steel pour des jeux en tout inox.

Pour le sol, deux solutions sont aussi présentées : un sol en béton amortissant ou un sol en copeaux de bois.

Monsieur Alexandre BARBARET rappelle que ce projet a fait office de demandes de subventions en 2023 et que le total de celles-ci s'élève à 27 040,00 €.

Monsieur Jérémy GROSBOT met l'accent sur la sécurité des enfants et des barrières qui seraient conseillé de faire vu la proximité de la route.

Le total des solutions serait :

- Sol dalle béton/ Gamme WOODEN : 39 895,20 € (déduction des subventions qui ferait 12 855,20 € à charge pour la commune)
- Sol dalle béton/ Gamme STEEL : 51 249,60 € (déduction des subventions qui ferait 24 209,60 € à charge pour la commune)
- Sol copeaux de bois/ Gamme WOODEN : 40 658,40 € (déduction des subventions qui ferait 13 618,40 € à charge pour la commune)
- Sol copeaux de bois/ Gamme STEEL : 51 739,20 € (déduction des subventions qui ferait 24 699,20 € à charge pour la commune)

Le choix des couleurs est aussi évoqué. Des idées comme mettre les jeux en couleur bois ou avec les couleurs du logo de Challes la Montagne sont proposées.

Madame Jacqueline PIPERINI se pose la question des bancs installés au niveau de la salle des fêtes. Il lui a été répondu que certains bancs feront l'objet d'un changement de place.

Il est demandé de procéder au choix de la solution d'aire de jeux la plus adéquate.



Le Conseil municipal, après avoir délibéré à bulletin secret, et à l'unanimité, décide de choisir la solution sol dalle béton/ Gamme STEEEL pour un montant de 51 249,60 €.

13. Devis pour la rénovation de la façade de la mairie.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un projet de rénovation du bâtiment de la mairie est à l'étude. Deux entreprises ont répondu à l'appel : l'entreprise CALIS et l'entreprise GUIHOME assisté de l'entreprise SCHATZ FACADES.

Les devis ont été examinés et étant donné le nombre d'interrogation et d'incertitudes, **ce point est reporté à une séance ultérieure afin d'avoir toutes les réponses nécessaires à la prise de décision.**

14. Situation des dossiers en cours :

15. Questions Diverses / Informations :

- ✓ **Balayage du Bourg :** l'entreprise SOTRAPP TP est intervenu pour balayer les rues du village.
- ✓ **Dossier PFAC :** deux dossiers en litige sur la commune. La commune étudie toutes les possibilités. Pour compléter cela, la commune vient de demander des devis pour le contrôle des raccordements d'assainissement collectif.
- ✓ **Situation sur le chauffage de l'église :** La commune vient de demander des devis pour remettre à nouveau le chauffage de l'église.
- ✓ **Situation sur le changement de rythme scolaire de l'école de PONCIN :** Les parents d'élèves de l'école de Poncein nous ont envoyé un courrier concernant la semaine de 4 jours voté récemment en conseil d'école.
- ✓ **Projet de mise en place d'un collectif habitants pour l'implantation de bancs :** Monsieur le Maire informe le conseil qu'une communication aura lieu prochainement afin de créer un collectif qui œuvrera sur la nouvelle implantation des bancs existants.
- ✓ **Situation des commissions :**
 - Pour la commission bâtiment – cimetière – espace verts :
 - Il est demandé de rajouter une poubelle en plus au cimetière pour le tri du verre
 - Un devis a été demandé à THOUBILLON pour la mise en place de prises à la salle de la bibliothèque, le changement des BAES de la mairie, changer le disjoncteur de la salle des fêtes ainsi que le changement d'un radiateur chez Madame PUPUNAT.
 - Un devis est demandé pour les WC handicapés de la mairie ainsi que le lavabo.
 - Pour la commission voirie - ONF :
 - Un lot de cessions de bois sera de nouveau mis à disposition des habitants comme lot supplémentaire. Tout le décompte de vente des bois rapporterait de l'argent à la commune.
- ✓ **Questions et informations diverses :**
 - Le contrat Illiwap a été renouvelé pour 5 ans.
 - Un courrier pour faire le ménage dans la commune par un habitant a été reçu en mairie. Malheureusement, nous devons décliner sa candidature. La commune envisage donc d'augmenter le nombre de passage de l'entreprise qui s'occupe déjà du nettoyage des locaux.
 - Une interrogation se pose sur la vente du C15 de la commune. Une discussion avec Crausaz avait été fait en amont. Monsieur le Maire demande aux conseillers de réfléchir sur la question et de voir cela au prochain conseil.



- Monsieur le Maire a été en formation sur les élections. Il a appris qu'en 2026, les communes de moins de 1000 habitants devront, eux aussi, faire une liste paritaire et choisir les adjoints de façon à ce que l'égalité des sexes soit respectée.
- Pour le pylône télécom chemin de la Boissière, l'emplacement sera changé sur la même parcelle.
- L'inauguration de la bibliothèque aura lieu le 30 avril 2025. Madame PIPERINI a été à l'assemblée générale de Groupama qui peut aider la bibliothèque avec un courrier de demande de subvention.
- Un article concernant la problématique de la SEMCODA a été publié dans Le Progrès.
- L'ordre de service pour l'enlèvement de la voiture de Monsieur ANGOT sera envoyé.
- Monsieur Alexandre BARABARET est en train de préparer un récapitulatif de l'avancement des projets qui pourra servir aux vœux du Maire 2026.
- Madame Amandine MOREAU transmet la demande des bénévoles de la bibliothèque pour la mise en place d'une étagère pour les livres et demande au conseil de leur conseiller l'emplacement adéquate. Madame Marie – Christine CUTURIER accentue sur l'importance du respect de la mise en accessibilité et que l'installation de l'étagère doit respecter cela. Il a été décidé que **l'étagère ne serait pas installée au-dessus du radiateur et non plus dans le couloir de la mairie.**
- Le CAUE est venu en mairie pour étudier la sécurité routière de la commune et proposer des solutions adéquates.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h07.

Le Maire
Yves PERRET

